

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : 2C Perma Coat (A-comp.)
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Titre	Descripteurs d'utilisation
2C Metal Coat (A-comp.)	SU22, PC9a, PROC10, PROC11

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMONA Holding B.V.
 Rouwkooplaan 5
 2251 AP VOORSCHOTEN
 T (+31) 088 - 141 04 44
info@nanocoatinternational.com - www.nanocoatinternational.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H336

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles, de la chaleur.
 Ne pas fumer
 P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser de la mousse, de la poudre d'extinction sèche, du dioxyde de carbone (CO2), Brouillard d'eau pour l'extinction
 P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales.

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Phrases EUH : EUH208 - Contient bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate, Methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate, 4,4'-Isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane . Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acétate de n-butyle substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 123-86-4 (Numéro CE) 204-658-1 (Numéro index) 607-025-00-1 (N° REACH) 01-2119485493-29	10 - 20	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 108-65-6 (Numéro CE) 203-603-9 (Numéro index) 607-195-00-7 (N° REACH) 01-2119475791-29	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226
4,4'-Isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	(n° CAS) 30583-72-3 (Numéro CE) 500-070-7 (N° REACH) 01-2119959495-22	5 - 10	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate	(n° CAS) 41556-26-7 (Numéro CE) 255-437-1	1 - 5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate	(n° CAS) 82919-37-7 (Numéro CE) 265-185-4	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6;200-659 (Numéro index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44	0,1 - 1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 STOT SE 1, H370

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6;200-659 (Numéro index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44	(3 ≤ C < 10) STOT SE 2, H371 (C ≥ 10) STOT SE 1, H370

Textes des phrases H: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources d'inflammation, Chaleur, Rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)		
UE	Nom local	2-Methoxy-1-methylethylacetate
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	275 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	550 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)		
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
France	VME (mg/m ³)	275 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE (mg/m ³)	550 mg/m ³
France	VLE (ppm)	100 ppm
acétate de n-butyle (123-86-4)		
France	Nom local	Acétate de n-butyle
France	VME (mg/m ³)	710 mg/m ³
France	VME (ppm)	150 ppm
France	VLE (mg/m ³)	940 mg/m ³
France	VLE (ppm)	200 ppm
méthanol (67-56-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	260 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
France	Nom local	Alcool méthylique
France	VME (mg/m ³)	260 mg/m ³
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE (mg/m ³)	1300 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	153,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	275 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	1,69 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	33 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	54,8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,635 mg/l
acétate de n-butyle (123-86-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	960 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	480 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	859,7 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	102,34 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,18 mg/l
méthanol (67-56-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	40 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	260 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	50 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	<= 20,8 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	2,08 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1540 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	77 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7,7 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	3,18 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

4,4'-Isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane (30583-72-3)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée : 5,5 mg/kg de poids corporel/jour

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale : 3,3 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, cutanée : 3,3 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) : 11,5 µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.
- Protection des mains : Des gants résistant aux produits chimiques de sécurité (EN 374), également un contact direct prolongé (Conseillé: index de protection 6, correspondant > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): par exemple caoutchouc nitrile (> = 0,4 mm), caoutchouc butyle (> = 0,7 mm) et d'autres. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection oculaire : porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Ester.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : 25 °C
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Solubilité : Insoluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
- Limites d'explosivité : 1 - 10,6 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/j); 500 g/l Ce produit contient un maximum 500 g/l COV.

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
DL50 orale rat	8532 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5322 mg/l/4h
acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 orale rat	14,5 ml/kg
DL50 cutanée lapin	> 16 ml/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 21 mg/l (4h)
méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	700 mg/kg
DL50 orale	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15800 mg/kg (Lapin; Étude de littérature)
CL50 inhalation rat (mg/l)	85 mg/l/4h (Rat; Étude de littérature)
CL50 inhalation rat (ppm)	64000 ppm/4h (Rat; Étude de littérature)
4,4'-Isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane (30583-72-3)	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Éviter le rejet dans l'environnement.
Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

méthanol (67-56-1)	
CL50 poissons	15400 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus; Léthal)
CE50 Daphnia	> 10000 mg/l (48 h; Daphnia magna; Léthal)
CL50 poissons 2	10800 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 2	24500 mg/l (48 h; Daphnia magna; Locomotion)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	6600 mg/l (16 h; Pseudomonas putida)
Seuil toxique algues 1	530 mg/l (192 h; Microcystis aeruginosa)
Seuil toxique algues 2	8000 mg/l (168 h; Scenedesmus quadricauda)
4,4'-Isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane (30583-72-3)	
CL50 poissons	11,5 mg/l (96h)

12.2. Persistance et dégradabilité

2C Perma Coat (A-comp.)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
méthanol (67-56-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Très mobile dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,6 - 1,12 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,42 g O ₂ /g substance
DThO	1,5 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,8 % DTO

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2C Perma Coat (A-comp.)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
méthanol (67-56-1)	
BCF poissons 1	< 10 (72 h; Leuciscus idus)
BCF poisson 2	1 (72 h; Cyprinus carpio; Sang)
Log Pow	-0,77 (Valeur expérimentale; Autres)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

méthanol (67-56-1)	
Tension de surface	0,023 N/m (20 °C)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
20 01 27* - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1263

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURES
Description document de transport (ADR) : UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3
Étiquettes de danger (ADR) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ce produit répond aux critères de 2.2.3.1.5 de la classe ADR 3. Les quantités <450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de l'ADR.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Special provision (ADR) : 163, 650, 640E
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Danger n° (code Kemler) : 30
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/j); 500 g/l Ce produit contient un maximum 500 g/l COV.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été réalisé d'évaluation de la sécurité chimique pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

2C Perma Coat (A-comp.)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Indications de changement:

Révisée fiche de données de sécurité conformément à la réglementation commission (UE) n° 2015/830.

	Indications de changement	Ajouté	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Format FDS UE	Ajouté	
8.2	Protection des mains	Modifié	
16	Autres informations	Ajouté	

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H331	Toxique par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit